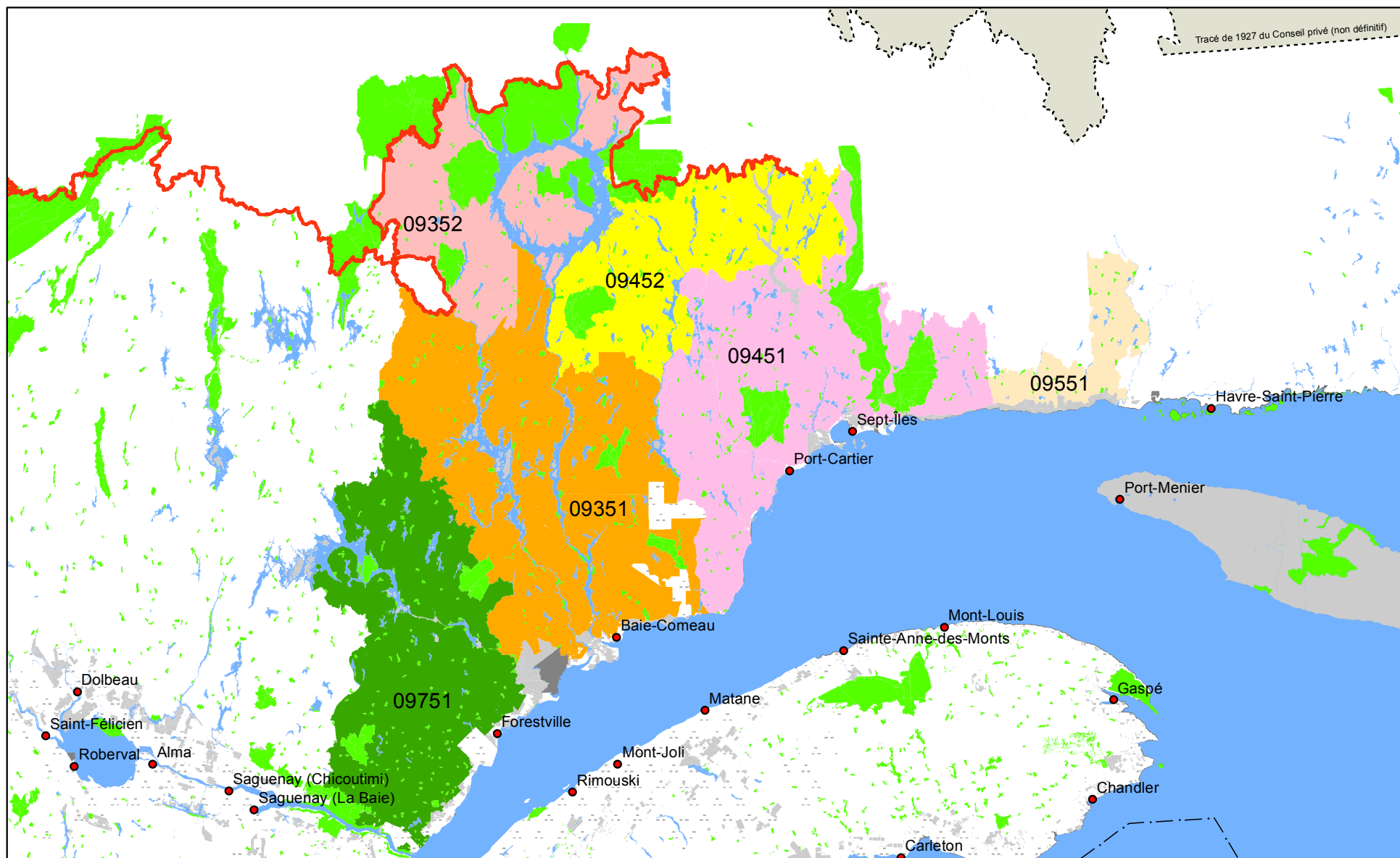


Unités d'aménagement (UA) - Période 2013 - 2018

Région d'application des GA de la Côte-Nord



- Aire protégée
- Propriété privée
- Territoire autochtone
- Territoire forestier résiduel

- Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)
- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Limite nordique des attributions

0 30 60 120
Km

Projection cartographique

Conique conforme de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Direction de la gestion des stocks ligneux

Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

©Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2017